



Règlement Grand Jeu de Noël Soléa 2 au 23 décembre 2019

ARTICLE 1 : contexte

Soléa, société de transport public de l'agglomération Mulhousienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018 00019 dont le siège est situé au 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100), domiciliée en cette qualité au dit siège, ci-après dénommée « l'organisateur » ou « la Société Organisatrice », organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Grand Jeu de Noël » Ci-après « l'Opération ».

ARTICLE 2 : participation

L'Opération est exclusivement ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) et cliente du réseau Soléa. Une exception concerne les personnes suivantes qui ne pourront participer :

- du personnel de la société Soléa ainsi que de leur famille (même nom ou même adresse),
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération.

Pour participer, il est nécessaire :

- d'être abonné Soléa annuel ou mensuel et que cet abonnement soit valable sur la période du 2 au 23 décembre inclus. Les abonnements -26 ans, 26-64 ans, 65 ans et +, Joker et Attitudes mensuel sont valables. Ne pas être en situation d'impayé sur cette période. Les abonnements non nominatifs (type Pass Entreprise) sont exclus.
OU
- d'être abonné mensuel Soléa avec abonnement sur l'application Compte Mobilité sur la période du 2 au 23 décembre inclus ; les abonnements -26 ans, 26-64 ans et 65 ans et + sont valables. Ne pas être en situation d'impayé sur cette période.
OU
- d'avoir validé un ticket au format papier lors d'un voyage sur le réseau Soléa entre le 2 et le 23 décembre inclus. Les tickets 1 Voyage, 2 Voyages Duo, 1 Voyage issus des carnets 10 Voyages, ticket 24h, ticket Famille, ticket Attitudes aller simple, ticket Attitudes aller-retour et ticket Attitudes 10 Voyages sont valables.
OU
- d'avoir validé un M'ticket sur l'application Soléa lors d'un voyage sur le réseau Soléa entre le 2 et le 23 décembre inclus. Les tickets 1 Voyage, 24h, carnet 10 Voyages et Famille sont valables.
OU
- d'avoir validé un ticket 1 Voyage sur l'application Compte Mobilité lors d'un voyage sur le réseau Soléa entre le 2 et le 23 décembre inclus.

ARTICLE 3 : annonce

L'annonce de l'Opération est portée à la connaissance du public à travers :

- Une campagne d'affichage à bord des véhicules Soléa
- L'habillage de l'agence commerciale Porte Jeune et d'une rame de tramway
- Des spots radio
- Des encarts publicitaires
- Les sites internet et la page Facebook de la Société Organisatrice



- Des coupons de jeu disponibles dans les agences commerciales Soléa (Gare et Porte Jeune) et au parking P+Tram Université

ARTICLE 4 : dotations

Dans le cadre de l'Opération, seront mis en jeu les lots suivants

- 10 entrées hiver 2019/2020 pour le parc de loisirs Europapark d'une valeur unitaire de 47€.
- 10 kinécard 5 (pour le cinéma Kinépolis de Mulhouse), d'une valeur unitaire de 40,75 €

Le tirage au sort se fera par ordre de valeur décroissant (d'abord les entrées EuropaPark puis les Kinécards 5).

ARTICLE 5 : modalités de participation

5.1 Enregistrement des participations

Pour participer, le participant doit :

1. Remplir les conditions de participation rédigées à l'article 2.
2. Dans le cas d'un voyageur abonné ou mensuel (abonnement format papier ou sur application Compte Mobilité) :
 - a. Compléter un coupon de participation disponible dans les agences commerciales Soléa (Gare et Porte Jeune) entre le 2 et le 23 décembre en renseignant obligatoirement tous les champs correspondant à son profil et déposer ce coupon dans une des urnes prévues à cet effet avant le 23 décembre 16h dans nos agences commerciales (Gare ou Porte Jeune).
 - b. Compléter le formulaire de participation disponible à l'adresse www.soleacabouge.com/jeu en renseignant tous les champs obligatoires avant le 23 décembre à 16h. Un voyageur abonné est autorisé à compléter un coupon papier + le formulaire en ligne et a ainsi 2 chances d'être tiré au sort.
3. Dans le cas d'un voyageur non-abonné (ticket papier, ticket sur application Soléa, ticket 1 Voyage sur application Compte Mobilité) :
 - a. Compléter un coupon de participation disponible dans les agences commerciales Soléa (Gare et Porte Jeune) entre le 2 et le 23 décembre en renseignant obligatoirement tous les champs correspondant à son profil et déposer ce coupon dans une des urnes prévues à cet effet avant le 23 décembre 16h dans nos agences commerciales (Gare ou Porte Jeune).
 - i. Voyage avec ticket papier : celui doit obligatoirement être joint au coupon et placé dans l'urne.
 - ii. Voyage avec ticket sur application : le report de l'adresse email du détenteur du compte et acheteur du ticket est obligatoirement à reporter sur le coupon (selon champs obligatoires marqués).
 - b. Une seule participation possible par voyageur non abonné.
4. Les coupons de participation peuvent également être envoyés par voie postale à l'adresse : Soléa, Grand Jeu de Noël – Direction Commerciale, 97, rue de la Mertzau, 68100 Mulhouse au plus tard le vendredi 20 décembre (cachet de la poste faisant foi)

Aucun autre moyen de participation à l'Opération ne sera pris en compte.



Seuls les coupons et formulaires complétés en intégralité (selon champs obligatoires) et lisibles seront éligibles au tirage au sort.

Une vérification de l'éligibilité sera réalisée en amont du tirage au sort, entre le 23 décembre 16h01 et le 24 décembre 12h. Si un participant est désigné gagnant sur une fausse participation (article 2), il perdra le bénéfice de sa dotation et celle-ci sera remise en Jeu.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi son bulletin de participation au présent jeu et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie (selon champs obligatoires marqués)

5.2 Validité de la participation

Seront notamment exclues

Pour les besoins du présent article, le terme « bulletin ou coupon de participation » s'entend pour les bulletins de participation au présent jeu sur support papier disponibles dans les agences commerciales Soléa (Gare et Porte Jeune) et au P+Tram Université, ainsi que les participations recueillies via le formulaire électronique hébergé sur le site www.soleacabouge.com pendant la durée du jeu.

Le participant est informé que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Sera ainsi considéré comme nul (liste non exhaustive fournie à des fins d'illustration) :

- tout coupon de participation non entièrement rempli.
- tout coupon de participation fourni après le 23 décembre 16h.
- tout coupon de participation dont le numéro « pass coupon » ne sera pas en cohérence avec le reste des informations fournies.
- tout coupon de participation d'un client non abonné, se prévalant pour jouer d'un achat de ticket unitaire papier, sur lequel la preuve d'achat (le ticket en question) ne sera pas jointe.
- toute participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à 20 jours : nous considérerons que l'utilisation de cette adresse email sera contraire au bon déroulement du Jeu car celle-ci ne permettra pas à la Société organisatrice de contacter le gagnant à la fin du Jeu. Pour les besoins du présent article, les adresses emails précitées sont habituellement dénommées adresses emails « jetables » proposées notamment par trashmail.net, jetable.org, ephemail.net, temporaryinbox, spambox.info, yopmail.com, etc.
- toute participation d'un client non abonné dont il sera prouvé qu'il a déposé plus d'un seul coupon de participation dans l'une des urnes.



ARTICLE 6 : remise des lots

GAIN

Le tirage au sort sera effectué entre le 24 et le 31 décembre 2019 par l'étude de maître Guedj, et désignera le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant rempli et adressé un coupon réponse complété.

Une fois tiré au sort, chaque coupon réponse sera vérifié par la société Organisatrice afin de contrôler la cohérence des informations fournies par le participant. En cas d'incohérence, un nouveau tirage au sort et une nouvelle vérification auront lieu afin d'attribuer le lot ainsi remis en jeu à un nouveau participant.

Le gagnant sera averti de son gain par téléphone ou message électronique (e-mail) saisi par le participant lors de sa participation, sous 13 jours ouvrés.

Les gains sont à récupérer à l'accueil Soléa, 97 rue de la Mertzau 68100 Mulhouse du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Aucun gain ne pourra être envoyé par voie postale. Tout gain non récupéré par son gagnant d'ici au vendredi 31 janvier 17h sera remis en jeu lors d'opérations ultérieures.

ARTICLE 7 : Information générales

7.1 Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à l'organisateur. Aucun équivalent financier ou contrepartie financière du gain ne pourra être demandé. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement son lot ne lui serait pas attribué et remis en jeu par l'organisateur.

7.2 Les organisateurs se réservent le droit de publier on- et off- line le nom ainsi que la liste du lot remporté par le gagnant, sans que cela ne leur confère d'autre droit que la remise de lot.

7.3 Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité et son âge. Toute fausse déclaration d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà remis. Conformément à l'article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à :

Soléa
« Grand Jeu de Noël 2019 »
97, rue de la Mertzau
68100 Mulhouse

7.4 L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, l'organisateur décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

7.5 La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangée à la demande du gagnant.

7.6 Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.



7.7 Le règlement est déposé chez l'Huissier de Justice Valérie GUEDJ - 26 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200).

7.8 Toute contestation sera soumise à l'Huissier de Justice.

7.9 Le règlement de ce jeu est disponible en ligne sur le formulaire de participation mais pourra être obtenu en version papier à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à :

Soléa
« Grand Jeu de Noël 2019 »
97, rue de la Mertzau
68100 Mulhouse

Fait à Mulhouse, le 29 novembre 2019